



Entreprise - SAS au capital de 50 000 euros
10 Résidence XYZ - 33000 Bordeaux
Tel : 06 00 00 00 00
R.C. 000 111 222 - SIRET 000 111 222 00001 - Code NAF 4941 B

Récépissé - Lettre de voiture

Date : 05/10/2021
N° unique : 458

Interne / Entreprise

Article 313 W à A.H.
De l'annexe III
Du Code général des impôts

Véhicule : IJ-853-KL / PL-456-72
Expéditeur : Auchan Carburant
N° autorisation : 2027250
Lieu chargement (Dept) : SOGEPP (92)
Heure arrivée : 15:04 - **Heure départ** : 15:28

Nom du conducteur : John Smith
Destinataire : Auchan
Lieu livraison (Dept) : Flins-sur-Seine (78)
Heure début chargement : 16:07 - **Heure fin chargement** : 16:28

Livraison

Commandées (L)	Produits	Livrées (L)
30000	GO	30000
3000	SP95	3000
2000	SP98	2000

Dangereux pour l'environnement :

UN 1203 ESSENCE, pour moteurs d'automobiles, 3, II, (D/E)
 UN 1202 GAZOLE, UN 1863 JET A1, 3, III, (D/E)
 UN 3475 Mélange d'Ethanol et Essence, 3, II, (D/E)

Citerne vide dernières marchandises chargées ci-dessus.
FOD et GNR : Attention. Produit sous conditions d'emploi aux usages règlementés (arrêté du 10 nov. 2011). Interdit notamment comme carburant dans les moteurs des véhicules routiers.

Selon les termes du chapitre 5.4 de l'ADR, merci de vous reporter aux documents annexes (bons de chargement, accompagnant cet ordre de transport pour les mentions légales).

TARIFICATION ET PORT PAYE SUIVANT ACCORDS CONTRACTUELS

N° cuves	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Produit	GO	SP95	SP98						
Quantité (L)	30000	3000	2000						

Instructions et observations diverses / Réserves éventuelles :

Retour à vide et non dégazé

Date : 04/01/2022
Nom : John Smith
Signature du réceptionnaire

John Smith

Cachet commercial obligatoire

Auchan

CITERNE : Vérifier avant dépotage le contenu des compartiments. La jauge et le barème du camion sont tenus à la disposition du client par notre chauffeur. Le destinataire est responsable de l'état des installations destinées à recevoir les produits. Dans tous les cas, sa responsabilité est entière en cas d'incident qui résultent d'un défaut de contrôle de sa part : creux insuffisant des cuves, erreur de désignation des orifices de remplissage, non-respect des mesures de sécurité pendant la livraison. Les réclamations du destinataire ne sont susceptibles d'être admises que si elles sont formulées par écrit au moment de la livraison.